

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 22 avril 2020 se tient à 19 h 30, via conférence web ou téléphonique, la séance régulière d'avril 2020 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue exceptionnellement à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette (quitte à 21 h 25)	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Jean-Luc Fillion, maire de la Municipalité de Saint-Romain, est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

Madame le préfet mentionne que c'est le Jour de la terre et la semaine du bénévolat.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé de retirer le point 5.0

Il est demandé que les sujets suivants soient ajoutés au point 19.0 Varia :

- Priorités estriennes – TME
- Descentes de bateaux

- Covid-19
- Application d'alerte aux citoyens

2020-89

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT ORDRE DU JOUR

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR (Résolution)
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 avril 2020
- 6.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
 - Conflit d'intérêts des maires siégeant aux différents comités – Avis légal
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 **AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
 - 8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
 - 8.3 COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI 49 (Résolution)
- 9.0 **ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
 - 9.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
 - 9.3 DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2020
 - 9.4 AGENT DE SENSIBILISATION ET CONSEILLER – PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

10.0 TRANSPORT

- 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
- 10.2 TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2020 (Résolution)

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

- 12.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

- 13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
- 13.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
- 13.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
- 13.4 REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2019 (Résolution)
- 13.5 ENGAGEMENT – SYNERGIE ESTRIE (Résolution)
- 13.6 STRUCTURE MRC/SDEG (Discussion/Décision)

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- 14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

- 15.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
- 15.2 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 16.1 COMPTES À PAYER (Résolution)
- 16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU

MOIS MARS 2020

- 16.3 FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC (Résolution)
- 16.4 DEMANDE DE BLOQUER LES ACCÈS AU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT (Discussion/Décision)
- 16.5 FORMATION DU COMITÉ RESSOURCE – RECHERCHE ET SAUVETAGE (Résolution)
- 16.6 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF (Résolution)
- 16.7 PRÉFET-SUPPLÉANT
- 16.8 COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION
- 17.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**
- COGESAF
 - COBARIC
 - Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
 - Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
 - Table des MRC de l'Estrie
 - Ressourcerie du Granit
 - Centre Universitaire des Appalaches
 - Comité 3 MRC/RICEMM
 - Comité 2025
- 18.0 **PROJET ÉOLIEN**
- 18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
- 19.0 **VARIA**
-
- 20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent donc aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**SUIVI DES RÉUNIONS**

- **Avenant 2020-1 au contrat de prêt**
 - Le présent contrat entre la ministre et l'organisme détermine les conditions et modalités applicables d'un prêt conclu le 8 septembre 1998, pour le

maintien du Fonds local d'investissement (FLI), dont les objectifs et le cadre sont plus amplement décrits à l'Annexe 1 intitulée « Modalités d'utilisation des contributions sous gestion de l'organisme dans le cadre du fonds local d'investissement », d'un montant maximal de 962 521 \$. Ce prêt ne porte aucun intérêt pendant toute sa durée.

- **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes**
 - Accuse réception de notre correspondance adressée à Sogetel en regard avec la lettre en appui pour le dépôt d'un projet de couverture haute vitesse.
- **MRC de la Haute-Côte-Nord, MRC de Manicouagan, MRC de Montcalm**
 - Appui à la MRC du Granit dans sa demande aux instances gouvernementales du Québec et du Canada, ainsi qu'au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) de se concerter pour régler l'utilisation des structures de transport afin de desservir promptement et à des coûts raisonnables et prévisibles les zones non ou mal desservies en large bande.
- **Municipalité de Stratford**
 - QUE le conseil de la Municipalité de Stratford accepte et appuie que le télécommunicateur Cogeco dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel au fond large bande du CRTC, à la condition expresse qu'un partenariat soit établi pour le territoire de Stratford avec Communication Stratford afin d'éviter toute situation de concurrence avec cette dernière; QUE le conseil de la Municipalité de Stratford exige que le projet prévoie un déploiement de fibre à la maison.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Communiqué COVID-19**
 - La MRC du Granit souhaite soutenir les 44 entreprises bénéficiaires d'une convention de prêts dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) en leur offrant un moratoire de trois mois.
 - La MRC du Granit encourage les citoyens à poursuivre leurs efforts pour limiter la propagation Lac-Mégantic, le 31 mars 2020 - La MRC du Granit est heureuse d'apprendre que la compilation des cas confirmée en Estrie par réseau local de service (RLS) est maintenant devenue publique. Ces données partagées suite à l'interpellation des préfets des MRC auprès de la direction de la Santé publique de l'Estrie et du CIUSSS de l'Estrie-CHUS à la lecture des résultats par région administrative visaient à permettre à la population d'obtenir l'heure juste sur la situation dans les différents secteurs de la région; l'Estrie étant une région administrative durement affectée.
 - Considérant les nouvelles directives annoncées par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la MRC du Granit maintient les services offerts aux citoyens et aux municipalités, mais refuse désormais l'accès du public à son édifice.
 - Dans le contexte actuel, les équipes de la collecte sont à effectifs réduits. Nous vous invitons à faire preuve de patience.
- **À l'attention des directeurs généraux**
 - Projet de résolution à adopter par votre conseil municipal suite à l'adoption d'une résolution par le conseil des maires, le 18 mars dernier, en lien avec son engagement auprès de la FQM à participer au Programme de gestion des actifs municipaux. Votre résolution d'engagement permettra à la FQM de déterminer si elle sélectionne la MRC du Granit parmi les MRC qu'elle choisira en 2020 pour recevoir leur programme de formation.

COURRIER

- **Association des résidents du lac Aylmer**
 - Demande de subvention concernant un projet de sensibilisation, de formation et la production d'un guide pour la protection du Lac Aylmer.
- **Commission de protection du territoire agricole**

- Dossier no. 425870, municipalité de Lambton; suspend le dossier pour 6 mois pour permettre aux demandeurs de déposer une demande de vérification de droits acquis.
 - Compte rendu de la demande et orientation préliminaire dossier no. 426571, municipalité de Nantes
 - Toutes les rencontres publiques sont suspendues temporairement, et ce jusqu'à nouvel ordre : 424815-Sainte-Cécile-de-Whitton.
 - Compte rendu de la demande et orientation préliminaire dossier no. 423174-423175-423176, demanderesse Ville de Lac-Mégantic.
 - Délibéré suspendu dans le dossier no. 419082, municipalité de Lac-Drolet.
- **COVID-19 communiqués externes**
- **CIUSSE/CHUS** : Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre sur les recommandations, documents à afficher en milieu de travail ainsi que le plan de mesures préventives concernant le COVID-19.
 - Les travailleurs qui œuvrent dans les villes et les municipalités accomplissent des tâches qui sont considérées essentielles dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. Votre santé et celle de vos travailleurs sont une priorité pour la Direction de santé publique. Veuillez consulter et diffuser les recommandations de l'INSPQ applicables à vos travailleurs disponibles.
 - **CPTAQ** : Toutes les rencontres publiques sont suspendues temporairement, et ce jusqu'à nouvel ordre : 424815-Sainte-Cécile-de-Whitton,
 - **FQM : Série de Webinaires gratuits COVID-19 de la FQM | 2e Webinaire portant sur la Gestion de crise 101 en ressources humaines et relations du travail en contexte de pandémie COVID-19**
 - **Intergénération Québec** : Les ateliers et formations prévus aux mois d'avril et de mai sont annulés. Le forum « Générations climat : agir ensemble pour l'environnement », qui devait se tenir les 27 et 28 mai 2020, est reporté à une date ultérieure. La *Semaine québécoise intergénérationnelle* (SQI) est maintenue et se déroulera du 24 au 30 mai.
 - **MAMH** : Un lien vers un guide sur le site web pour répondre aux questions des municipalités concernant les mesures à prendre : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/>.
 - **Municipalité de Lambton** : Adopte par résolution la réduction à 0 % du taux d'intérêt exigé pour les taxes impayées, jusqu'à nouvel ordre. Émet un avis public annonçant que les séances ordinaires et extraordinaires du conseil se dérouleront à huis clos.
 - **Municipalité de Stratford** : Toutes les consultations publiques (comme celle annoncée pour le 6 avril prochain) sont suspendues, suite à un arrêté ministériel du gouvernement du Québec. Les séances du conseil auront lieu aux dates prévues, mais à huis clos, c'est-à-dire que le public ne sera pas admis dans la salle. Les dates de paiement des taxes demeurent inchangées et les citoyens sont invités à payer leurs taxes. Toutefois, pour aider les citoyens qui pourraient vivre des difficultés financières à cause de la pandémie, aucun intérêt ne sera chargé sur les taxes impayées à compter du 24 mars. Ce congé d'intérêt est en vigueur jusqu'au 25 juin 2020.
 - **SHQ** : Envoie de la procédure pour le paiement de l'aide financière à la fin des travaux.
 - **SOPFEU** : La SOPFEU déploie un plan pour assurer la continuité de ses opérations en situation de pandémie.
 - La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) suspend pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage industriel sur l'ensemble du territoire québécois, sauf pour certaines exceptions liées à des obligations opérationnelles. Cette mesure entre en vigueur à compter du 1er avril
 - **Transport Québec** : les rencontres prévues concernant les investissements routiers 2020-2022 du ministère des Transports sont annulées. Les informations concernant les investissements dans votre région peuvent être consultées sur le site internet du Ministère à l'adresse *Investissements MTQ 2020-2021*.

- **CIUSSSE-CHUS**
 - Les travailleurs qui œuvrent dans les villes et les municipalités accomplissent des tâches qui sont considérées essentielles dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. Votre santé et celle de vos travailleurs sont une priorité pour la Direction de santé publique. Veuillez consulter et diffuser les recommandations de l'INSPQ applicables à vos travailleurs disponibles.
- **La maison de la famille du Granit**
 - En plus de nos nouveaux services offerts, voici nos activités disponibles sur le web à ne pas manquer!! Activités disponibles sur notre page Facebook Maison de la famille du Granit.
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux**
 - Pour une 14^e année, l'Association pulmonaire du Québec en partenariat avec le MSSS, organise la campagne d'arrachage de l'herbe à poux. Projet financé qui vise à mobiliser les villes et municipalités québécoises afin qu'elles participent à l'effort collectif pour réduire les impacts néfastes de cette plante fortement allergène.
- **MRC de la Haute-Gaspésie**
 - Appui le regroupement des MRC de la Gaspésie dans sa demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de revoir complètement le déploiement du projet pilote en aménagement du territoire afin de véritablement prendre en compte nos particularités régionales.
- **MRC du Rocher-Percé**
 - Appui le regroupement des MRC de la Gaspésie dans sa demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de revoir complètement le déploiement du projet pilote en aménagement du territoire afin de véritablement prendre en compte nos particularités régionales.
- **Municipalité de Beaulac-Gathby**
 - Demande de médiation secteur sud de la MRC des Appalaches. Informe la ville de Disraeli qu'elle considère que son retrait a pour effet de mettre un terme à toute démarche relative à une possible reconnaissance du caractère supra locale de l'Aréna 76.
- **Municipalité de Frontenac**
 - Avis public fermeture du bureau municipal, des salles communautaires et de la bibliothèque au public en raison du coronavirus en date du 16 mars 2020.
- **Municipalité de Nantes**
 - Avis public concernant une modification dans ses heures d'ouverture du bureau municipal : sera fermé tous les mercredis.
 - Avis public fermeture du bureau municipal, de l'école et de la bibliothèque au public en raison du coronavirus en date du 16 mars 2020.
- **Municipalité de la Paroisse de Disraeli**
 - Demande de médiation secteur sud de la MRC des Appalaches. Informe la ville de Disraeli qu'elle considère que son retrait a pour effet de mettre un terme à toute démarche relative à une possible reconnaissance du caractère supra locale de l'Aréna 76.
- **Municipalité de Piopolis**
 - Règlement no. 2020-03 ; afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement d'espaces libres pour les ponceaux municipaux.
- **Municipalité de Saint-Fortunat**
 - Demande de médiation secteur sud de la MRC des Appalaches. Informe la ville de Disraeli qu'elle considère que son retrait a pour effet de mettre un terme à toute démarche relative à une possible reconnaissance du caractère supra locale de l'Aréna 76.
- **Municipalité de St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown**
 - Demande de médiation secteur sud de la MRC des Appalaches. Informe la ville de Disraeli qu'elle considère que son retrait a pour effet de mettre un

terme à toute démarche relative à une possible reconnaissance du caractère supra locale de l'Aréna 76.

- **Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine**
 - Demande de médiation secteur sud de la MRC des Appalaches. Informe la ville de Disraeli qu'elle considère que son retrait a pour effet de mettre un terme à toute démarche relative à une possible reconnaissance du caractère supra locale de l'Aréna 76.
- **Municipalité de Saint-Julien**
 - Demande de médiation secteur sud de la MRC des Appalaches. Informe la ville de Disraeli qu'elle considère que son retrait a pour effet de mettre un terme à toute démarche relative à une possible reconnaissance du caractère supra locale de l'Aréna 76.
- **Municipalité de Sainte-Praxède**
 - Demande de médiation secteur sud de la MRC des Appalaches. Informe la ville de Disraeli qu'elle considère que son retrait a pour effet de mettre un terme à toute démarche relative à une possible reconnaissance du caractère supra locale de l'Aréna 76.
- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Projet de règlement no. 2020-231 afin d'inclure l'usage industrie légère aux zones M-1 et M-2.
- **Municipalité de Stratford**
 - Projet de loi no 48, visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole.
- **Parcours de marche au Cœur de Mégantic**
 - Demande de commandite pour le Parcours de marche au Cœur de Mégantic, mini Compostelle afin de mettre des nouvelles aires de repos sur le parcours de marche dans le Granit.
- **Regroupement des MRC de la Gaspésie**
 - Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de revoir complètement le déploiement du projet pilote en aménagement du territoire afin de véritablement prendre en compte nos particularités régionales.
- **Services Québec**
 - Dès le 23 mars 2020, tous les centres locaux d'emploi de la région de l'Estrie deviendront des bureaux de Services Québec. Plus précisément, en plus des bureaux de Services Québec de Magog et de Lac-Mégantic, les centres locaux d'emploi d'Asbestos, de Windsor, de Coaticook, de Sherbrooke et d'East Angus arboreront l'enseigne de Services Québec.
- **Ville de Lac-Mégantic**
 - Projet de Règlement no.2020-09 concernant la modification des zones d'aménagement prioritaire et de réserve dans le secteur de développement d'Horizon sur le Lac.
 - Projet de règlement no.2020-011 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets majeurs en périphérie du lac Mégantic.
 - Adoption du second projet de règlement no. 2020-10 modifiant le plan de zonage no. 1324 concernant le développement d'horizon sur le Lac.

REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier

- Info Express — Amélioration de l’habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d’Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Quorum
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2020

Ce point est retiré.

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Conflit d’intérêts des maires siégeant aux différents comités – Avis légal

Suite à une demande d’un maire lors de la dernière séance, je mentionne qu’un avis juridique a été demandé concernant la notion de conflit d’intérêts pour les élus ayant des décisions à prendre dans le cadre de leur représentation sur différents comités.

7.0

BONS COUPS

Les maires ont reçu, par courrier électronique, la liste des bons coups que les maires ont transmis.

Certains maires mentionnent leur satisfaction au niveau des montants octroyés dans le cadre des contrats de déneigement dans leur municipalité.

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

8.1

RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n’a eu lieu.

8.2

RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n’a eu lieu. J’informe les maires que monsieur Jean-Pierre Bellegarde est en arrêt de travail suite aux quelques mises à pied temporaires dues à la COVID-19.

8.3

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI 49**2020-90****COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI 49**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 49;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit la modification de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique;

ATTENDU QUE les modifications visent à empêcher les municipalités à se doter de réglementation afin d'encadrer la mise en place et « *l'exploitation d'un établissement d'hébergement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.* »

ATTENDU QUE ces modifications viennent réduire le pouvoir des municipalités dans la gestion de leur réglementation en leur empêchant de contrôler les hébergements dans les résidences sur leur territoire;

ATTENDU QUE ce type de commerce n'est pas souhaitable partout sur le territoire;

ATTENDU QUE plusieurs problématiques liées aux établissements d'hébergements dans les résidences ont souvent été apportées aux municipalités;

ATTENDU QUE les problématiques soulevées touchent les nuisances au niveau du bruit et la surutilisation des installations septiques, souvent de grosseurs insuffisantes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi 49 afin de ne pas retirer aux municipalités leur pouvoir de législation au niveau de la mise en place et de l'exploitation d'hébergement dans les résidences;

QUE la résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère du Tourisme et à la députation provinciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Aucun sujet à traiter.

9.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

9.3

DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2020

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le calendrier de vidange des installations septiques pour l'année 2020. Aucune question par rapport à ce document.

9.4

AGENT DE SENSIBILISATION ET CONSEILLER – PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

J'informe les maires que les membres du comité administratif, lors de la dernière séance, ont engagé madame Anne-Sophie T. Carrier à titre d'agente de sensibilisation et conseillère aux plantes exotiques envahissantes, et ce, à compter du 18 mai prochain. J'ajoute que malgré la pandémie à la Covid-19, les premières semaines permettront à mettre en œuvre des produits de sensibilisation.

10.0 TRANSPORT

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

10.2

TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2020**2020-91****TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit offre les services de transport collectif régional depuis 10 ans par le biais de Trans-Autonomie inc.;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, 10 762 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est estimé d'effectuer en 2020, plus de 10 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et ce jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour l'année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC du Granit prévoit contribuer en 2020 pour une somme de 40 014 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers est estimée à 32 460 \$ en 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2020 et que les états financiers viendront les appuyer;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au MTQ, une contribution financière de base de 150 000 \$ pour le maintien du transport collectif sur son territoire pour l'année 2020.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit déclare que les prévisions énoncées dans la présente résolution ne tiennent pas compte de la diminution d'achalandage due au contexte de la COVID-19.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit déclare que si les impacts reliés à la COVID-19 devaient affecter la contribution du ministère, ce dernier fera ultérieurement des représentations afin de ne pas être pénalisé.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit déclare avoir l'intention de réinvestir une partie du surplus accumulé d'un montant de 33 820 \$ dans les services de transport collectif régional au cours de l'année 2020 par deux projets pilotes et par un projet régional de logiciel pour la répartition.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Sébastien Godbout de la direction régionale du ministère des Transports ainsi qu'à l'organisme Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ces rapports. Aucune question n'est posée.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre du 9 avril.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre du Comité loisirs n'a eu lieu.

Madame France Bisson informe les maires qu'une rencontre a eu lieu avec les responsables des services d'animation estivale (SAE) et que des recommandations du gouvernement sont attendues en lien avec l'ouverture des SAE et dans quelles conditions. Elle ajoute que les entrevues des étudiants ont été faites, mais que leur embauche est en attente.

13.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Monsieur Pierre Brosseau mentionne que la date de dépôt de projets dans le cadre de l'appel de projets au Fonds de développement culturel a été repoussée.

Des questions sont posées en lien avec ce que ça impliquera pour les organismes qui ont reçu des fonds pour leur offre culturelle et dont les activités ne pourront avoir lieu à cause de la Covid-19. Madame le préfet mentionne que pour le moment aucune décision n'est prise, mais que dans les prochaines semaines il y aura des discussions à ce sujet.

13.4

REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2019**2020-92****REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2019**

ATTENDU QU'une entente de développement culturel est signée depuis quelques années avec le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel prévoit que des montants résiduels peuvent être réaffectés;

ATTENDU QUE la MRC doit fournir, dans le cadre de la signature de l'entente de développement culturel, une reddition de compte de ses activités pour l'année terminée;

ATTENDU QUE le bilan des activités réalisées dans le cadre de l'entente de 2019 a été déposé aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la reddition de compte de l'entente de développement culturel de l'année 2019.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que de la reddition de compte soit envoyée au ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5

ENGAGEMENT – SYNERGIE ESTRIE

2020-93

ENGAGEMENT – SYNERGIE ESTRIE

ATTENDU QUE la MRC du Granit a manifesté, par sa résolution no 2019-176, sa participation à l'implantation d'une symbiose industrielle sur le territoire de la MRC au sein du projet régional Synergie Estrie;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, par sa résolution no 2020-39, a délégué à la Société de développement économique du Granit la mise en œuvre, dans la période d'avril 2020 à mars 2023, l'économie circulaire en implantant une symbiose industrielle sur le territoire de la MRC au sein du projet régional Synergie Estrie;

ATTENDU QUE par cette même résolution, la MRC a confirmé le versement à la SDEG des montants pour lesquels elle s'était engagée à affecter au projet, soit 9 612 \$ annuellement pour les années 2020, 2021 et 2022;

ATTENDU QUE la candidature est recommandée par SDEG;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de madame Isabelle Rioux, à titre de coordonnatrice en économie circulaire pour Synergie Estrie, et ce, à compter du 4 mai.

QUE son salaire soit celui de la classe E prévu à la grille salariale et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

QUE les sommes reliées à son engagement soient prises à même les montants prévus au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6

STRUCTURE MRC/SDEG

Des questions sont posées en lien avec l'organisation, le suivi et la précision quant aux responsabilités des 2 organisations.

2020-94

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT VS SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU GRANIT

ATTENDU QU'en 2015, suite à l'entrée en vigueur de la Loi 28 « Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 », la MRC du Granit a confié l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement à la Société de développement économique du Granit;

ATTENDU QUE le modèle de structure organisationnelle établi en 2015 prévoyait que les employés du CLD de la MRC du Granit étaient embauchés par la MRC du Granit à titre de membres du personnel du développement;

ATTENDU QUE différents éléments ont créé des irritants au niveau de la structure mise en place dont la lourdeur administrative quant aux autorisations d'embauche et financières, le lien administratif et de gestion des directions générales de la MRC et de la SDEG;

ATTENDU QU'un comité structure MRC/SDEG a été mis en place afin d'étudier les possibilités de structure organisationnelle;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la SDEG a demandé à la MRC du Granit d'obtenir un plus grand niveau d'autonomie;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres ont eu lieu avec différents intervenants élus et non-élus;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC et les membres élus du CA de la SDEG se sont rencontrés pour discuter afin de recommander au conseil des maires un modèle de structure le plus susceptible de convenir à la MRC et à la SDEG;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC et les membres élus du CA de la SDEG reconnaissent les lourdeurs administratives et la nécessité de mieux définir les rôles et responsabilités, et ce, de manière à alléger certains processus impliquant la direction de la MRC et de la SDEG;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC et les membres élus du CA de la SDEG reconnaissent que la structure actuelle a des failles, mais aussi des avantages à ne pas négliger, dont entre autres les connaissances et compétences du personnel et des gens issus du milieu des affaires siégeant au conseil d'administration de la SDEG étant un atout important au développement local et économique;

ATTENDU QUE la structure recommandée est celle établie en 2015, mais avec des améliorations significatives au niveau de l'autonomie du CA de la SDEG quant à la prise de décisions au niveau budgétaire et de l'engagement du personnel, et ce, de manière à alléger les lourdeurs administratives d'autorisations tout en respectant les règles et les lois auxquelles la MRC est soumise;

ATTENDU QUE la structure recommandée permet de clarifier les tâches des directions en laissant à la SDEG la gestion du développement et de son équipe, tout en devant atteindre les mandats fixés par le conseil des maires de la MRC;

ATTENDU QU'un comité agilité sera formé afin de bien définir les rôles et responsabilités des deux organisations par l'élaboration de politiques et procédures;

ATTENDU QUE la conservation de certains éléments de la structure actuelle permet de garder en place des avantages au niveau du prêt de certaines ressources matérielles, humaines et financières;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme la gouvernance actuelle (prêt de ressources de la MRC à la SDEG) et dans un fonctionnement amélioré, et ce, dans une optique de mettre en priorité le développement du territoire.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme la gouvernance démontrée dans l'organigramme (proposition B : prêt de ressources de la MRC à la SDEG et fonctionnement amélioré) annexé à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Des discussions ont lieu au sujet des conditions de vie des résidents au CHSLD et du fait qu'en considérant les risques associés à la pandémie à la Covid-19 le projet de construction d'un CHSLD attendant au Centre hospitalier à Lac-Mégantic est plus que jamais nécessaire et prioritaire.

2020-95**DEMANDE DE PRIORISATION DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT EN SOINS DE LONGUE DURÉE À LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE le 19 février 2018, le gouvernement du Québec annonçait qu'un projet de construction d'un CHSLD attendant au Centre hospitalier à Lac-Mégantic allait voir le jour en 2022;

ATTENDU QUE le projet a été accepté parce qu'il avait été jugé prioritaire en termes de besoins;

ATTENDU QU'il vise à regrouper les lits en soins de longue durée situés au centre hospitalier (4^e étage) et à la Maison paternelle devenus désuets et ne permettant pas aux bénéficiaires et leur famille de jouir d'un milieu de vie agréable et intime, certaines chambres étant en occupation double et quadruple;

ATTENDU QUE dans la MRC du Granit, en 2016, 23,5 % de la population est âgée de 65 ans et plus. Le taux de vieillissement de la population dans notre MRC est un des plus élevés en Estrie et qu'un ralentissement du vieillissement n'est escompté qu'en 2036.

ATTENDU QUE depuis 2018, plusieurs éléments semblent avoir eu pour effet de retarder les projets déjà autorisés, dont celui du CHSLD de Lac-Mégantic, impliquant des délais inconnus au niveau de l'échéancier de livraison;

ATTENDU QU'en juillet 2019, le conseil des maires de la MRC du Granit a demandé au ministère des Aînés et des Proches aidants de considérer la priorité du projet de construction du nouveau CHSLD sur le site de l'hôpital de Lac-Mégantic, de relancer les travaux de planification de construction et de fournir un calendrier d'exécution des travaux actualisés afin que le chantier et donc de livraison des installations puissent se faire dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie à la COVID-19, la situation dans certains CHSLD inquiète et qu'en aucun cas nos aînés sont protégés dans des installations telles que le 4^e étage de l'Hôpital de Lac-Mégantic puisque si le virus fait son apparition, il y aurait rapidement une incidence dramatique sur les résidents déjà très fragilisés;

ATTENDU QUE nos villes doivent être de plus en plus résilientes et que, pour le futur, nous avons un devoir collectif de bâtir des installations décentes et durables pour nos aînés qui demandent de vivre dans la dignité afin de rassurer nos populations et maintenir la vitalité de nos territoires;

ATTENDU QUE les entreprises ont été durement touchées suite au mode « pause » sur lequel l'économie a été mise à cause de la pandémie à la COVID-19;

ATTENDU QUE le gouvernement se préoccupe de la relance économique et qu'il est à évaluer quels seront les chantiers d'infrastructures publiques qui seront priorités dans chaque région;

ATTENDU QU'une ouverture des chantiers de construction prochainement est primordiale pour l'économie du territoire, mais surtout pour assurer à long terme la sécurité et la santé de nos aînés, ceux qui ont bâti notre région;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit réitère sa demande au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au ministère des Aînés et des Proches aidants de considérer en priorité le projet de construction du nouveau CHSLD sur le site de l'hôpital de Lac-Mégantic et de relancer les travaux de planification de construction afin que le chantier et donc de livraison des installations puissent se faire dans les meilleurs délais.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au gouvernement du Québec de considérer l'autorisation du projet de construction du nouveau CHSLD de Lac-Mégantic comme un pas vers une relance économique vitale à la région du Granit suite aux pertes subies dans le contexte de la pandémie à la COVID-19.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, à la ministre des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais ainsi qu'au député provincial, monsieur François Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Les maires discutent du contexte de confinement provoqué par la pandémie à la Covid-19 et du fait qu'une connexion Internet haute vitesse est essentielle pour les élèves, les travailleurs et tous les citoyens.

2020-96

DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES SECTEURS NON ET MAL DESSERVIS EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

ATTENDU QUE les différents paliers de gouvernement travaillent à ce que l'ensemble des territoires ait accès au service de large bande (internet);

ATTENDU QUE l'accès à des infrastructures numériques fait partie intégrale des priorités régionales de développement de l'Estrie;

ATTENDU QUE l'accès à des infrastructures numériques fait partie intégrale des priorités de développement de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire;

ATTENDU QUE les régions pressent de rattraper le retard eu égard à l'informatisation et à l'utilisation des technologies;

ATTENDU QUE l'Internet est essentiel et incontournable pour accéder à ces technologies;

ATTENDU QUE la période de confinement due à la Covid-19 que nous vivons rend le service Internet haute vitesse essentiel;

ATTENDU QUE les écoles primaires et secondaires transmettent aux étudiants des exercices à faire sur Internet;

ATTENDU QUE les cégeps et universités continuent de donner des cours à distance sur Internet;

ATTENDU QUE le télétravail permet aux travailleurs de fournir leur prestation de la maison;

ATTENDU QUE l'accès à l'Internet de qualité permet de réduire l'isolement des personnes seules;

ATTENDU QUE l'accès à l'Internet de qualité permet d'avoir des services tels que Netflix, Disney +, etc.

ATTENDU QUE le commerce de détail se fait en ligne et que les régions ne peuvent se passer de ce service;

ATTENDU QUE la crise reliée à la COVID-19 est sans précédent et qu'elle a démontré aux régions leur vulnérabilité à plusieurs niveaux, dont entre autres leur couverture Internet;

ATTENDU QUE les services Internet par satellites ou antennes ne répondent pas aux exigences des clients en terme de vitesse, de capacité et de coût;

ATTENDU QUE la MRC du Granit appuie des projets de desserte d'Internet haute vitesse par fibre optique FTTH ou câble coaxial dans les secteurs mal et non desservis de son territoire et qui ont été déposés dans le programme Régions branchées du gouvernement provincial et dans le fonds pour la large bande du CRTC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les Gouvernements accélèrent le déploiement d'Internet haute vitesse dans les secteurs mal et non desservis et QUE le financement, dans le cadre du programme Régions branchées du gouvernement provincial et du Fonds pour la large bande du CRTC, soit accordé à un projet de desserte par fibre optique à la maison (FTTH) ou câble coaxial.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, au Conseil de la radiodiffusion et des

télécommunications (CRTC), à la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ainsi qu'à la députation provinciale et fédérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF

J'informe les maires qu'un guide est en élaboration pour les municipalités et qu'une réflexion est amorcée sur la structure d'accueil, et ce, malgré le fait que le contexte de la Covid-19 a repoussé beaucoup de démarches auprès de certains organismes.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1

COMPTES À PAYER

2020-97

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mars 2020	15 453,55 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS 2020

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2020. Aucune question n'est posée.

16.3

FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC

2020-98

FERMETURE DES BUREAUX AU PUBLIC DE LA MRC ET DE LA SDE DU GRANIT

CONSIDÉRANT les recommandations gouvernementales concernant la situation relative à la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les bureaux de la MRC du Granit et de la Société de développement économique du Granit seront fermés au public pour une période indéterminée.

QUE la réception de la MRC et de la SDEG soit assurée pour répondre aux questions des citoyens via courriel ou par téléphone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

DEMANDE DE BLOQUER LES ACCÈS AU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

Madame le préfet mentionne qu'on lui a rapporté une inquiétude en lien avec le fait que des chalets du territoire sont de plus en plus occupés par leurs propriétaires, et parfois des invités, qui proviennent d'autres régions, et ce, malgré le fait que dans le contexte de la COVID-19 les déplacements inter-régions sont interdits. Madame le préfet souligne qu'en lien avec cette problématique, la demande de bloquer les accès au territoire du Granit a été discutée avec la direction de la Santé publique et qu'une telle demande n'est acceptée que très rarement considérant le besoin au niveau de la sécurité par exemple. Les maires discutent du fait que l'on se dirige vers un possible déconfinement graduel, que la région a été peu touchée et que le respect des règles demeure l'élément essentiel et que malgré le fait que d'autres régions de l'Estrie désirent être fermées, considérant le peu de cas de Covid-19 sur le territoire du Granit, ce dernier doit demeurer ouvert.

2020-99

DEMANDE D'OUVERTURE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

CONSIDÉRANT la pandémie à coronavirus, Covid-19, qui a touché le monde entier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement du Québec afin de contrôler le mieux possible la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE parmi les mesures prises, le confinement a impliqué la fermeture de nombreuses entreprises, commerces et services allant même à la fermeture complète de certaines régions;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements inter-régions ont aussi été interdits;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs régions au Québec se stabilise et qu'un plan de déconfinement graduel est envisagé par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la région de Montréal est encore particulièrement touchée mais que d'autres régions le sont beaucoup moins;

CONSIDÉRANT le peu de cas déclarés de Covid-19 sur le territoire de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de 15 cas au Granit est stable depuis plusieurs jours;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est une région limitrophe à des régions peu ou pas touchées par la pandémie;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de tenir compte, dans son plan de réouverture des régions et

de relance économique, que le territoire de la MRC du Granit a été peu touché par la pandémie à coronavirus à la Covid-19.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de tenir compte du fait que le territoire de la MRC du Granit est limitrophe à des régions où il y a eu qu'un très faible taux de personnes infectées.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann ainsi qu'au député provincial, monsieur François Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

FORMATION DU COMITÉ RESSOURCE – RECHERCHE ET SAUVETAGE

2020-100

FORMATION DU COMITÉ RESSOURCE – RECHERCHE ET SAUVETAGE

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie a recommandé de former un comité ressource chargé de discuter de la procédure à suivre lors de demandes de la part de la Sûreté du Québec de pompiers volontaires sur des opérations de recherches et de sauvetages et de la facturation qui en découle;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie a aussi recommandé sa composition;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit forme un comité ressource chargé de discuter de la procédure à suivre lors de demandes de la part de la Sûreté du Québec de pompiers volontaires sur des opérations de recherches et de sauvetages et de la facturation qui en découle, lequel aura la composition suivante :

- Madame le préfet
- Directrice générale de la MRC
- Monsieur Sylvain Boulanger, coordonnateur du SCRI
- Madame Sarah Orichefsky, assistante au greffe
- Monsieur Guy Brousseau, maire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn
- Monsieur Michel Fillion, directeur incendie de la Municipalité de Lambton
- Monsieur Maxime Gladu, Responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Granit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-101

ADOPTION DES MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2020 a été adopté par le conseil des maires lors de la séance du 15 janvier 2020;

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du comité administratif a subi des modifications et qu'il y a lieu de l'adopter à nouveau;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, approuve et adopte les modifications au calendrier des séances ordinaires du comité administratif pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

PRÉFET-SUPPLÉANT

Madame le préfet informe les maires que madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, a accepté de poursuivre son mandat de préfète suppléante.

16.8

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

Madame le préfet informe les maires qu'une rencontre par semaine a lieu avec plusieurs représentants de la région de l'Estrie et différents ministères à laquelle différents sujets d'intérêt commun sont discutés. Les maires soulignent qu'il serait intéressant de pouvoir obtenir des résumés ou de l'information pertinente à la région. Madame le préfet mentionne que ça a été demandé, mais que puisqu'il y a de l'information provenant de différents ministères il est difficile d'obtenir un résumé de toutes les discussions.

Les maires discutent de différents sujets touchant leur municipalité passant par l'ouverture des descentes à bateau, des quais, des campings et de la responsabilité de l'application des règles sanitaires.

Madame le préfet mentionne en plus les différents comités et les différentes tables formés pour informer la population de ce qui est mis en œuvre pour aider les entreprises, organismes et autres.

J'informe ensuite les maires de la mise sur pied de la cellule de veille populationnelle mise en ligne aujourd'hui sur le site Internet de la MRC laquelle présente différents liens vers des services qui s'adressent plus spécifiquement aux familles qui ont des besoins particuliers et aux gens isolés. J'ajoute que l'objectif est d'être communauté bienveillante et de prendre soin de notre population.

Je mentionne ensuite aux maires ce qui se fait au sein du personnel de la MRC en ce qui concerne le télétravail, le plan de relève et des tâches et travaux qui sont reportés et maintenus malgré la pandémie et le contexte de confinement.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COBARIC :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table des MRC de l'Estrie :

Un résumé a été fait plus haut.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Monsieur Pierre Brosseau fait un résumé de la dernière rencontre.

Comité 2025

Aucune rencontre n'a eu lieu.

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Le rapport de production du mois de mars 2020 a été envoyé par courriel, aux maires, il y a quelques jours.

19.0 VARIA

Priorités estriennes - TME

J'explique aux maires que depuis quelques mois il est question d'établir les priorités de développement des MRC de l'Estrie. Malgré le contexte, la recommandation de la Table des MRC de l'Estrie est de faire progresser le projet et poursuivre la démarche. Les maires recevront une invitation pour le 13 mai ou le 14 mai pour participer à un atelier de travail via conférence web à laquelle l'équipe de consultation sera présente.

Les maires discutent sur la manière d'aborder cette rencontre et d'identifier d'abord des priorités locales qui pourraient éventuellement faire bénéficier le processus de planification stratégique de la MRC du Granit.

Descentes de bateaux

Ce sujet a été traité plus haut.

Covid-19

Ce sujet a été traité plus haut.

MONSIEUR YVAN GOYETTE QUITTE LA RENCONTRE

Application d'alerte aux citoyens

Les maires discutent de leurs insatisfactions quant à l'application pour les appareils mobiles retenue par StratJ en matière d'alerte aux citoyens en cas de situation d'urgence, laquelle n'est pas conçue pour les lignes résidentielles, ce qui exclut bon nombre de citoyens. Il est convenu que la MRC fasse un suivi avec la firme StratJ.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos et par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent donc aucune question n'est posée.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-102

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 22 avril 2020 soit levée, il est 21 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 22 avril 2020, et ce pour les résolutions 2020-91, 2020-93 et 2020-97.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale